



Guide sur la justice

Septembre 2004

*Conseil Départemental de l'Accès au Droit
30, rue Joséphine
27000 Evreux*

Préface

L'accès au droit est un élément à part entière de la citoyenneté. La loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et la résolution amiable des conflits prévoit l'institution dans chaque chef lieu de département d'un Conseil Département de l'Accès au Droit (CDAD). Financé par des subventions de l'Etat et des collectivités locales, le CDAD intervient en partenariat avec ceux qui œuvrent dans le département au développement de l'accès au droit pour tous les citoyens.

Les actions menées par le CDAD de l'Eure sont donc des actions d'information, d'orientation et de consultation juridique à destination des citoyens développées notamment dans les maisons de justice et du droit de l'Eure et en tous lieux où de telles actions paraissent nécessaires.

C'est dans ce cadre que j'ai l'honneur de vous présenter ce guide sur la justice à destination des enseignants. L'idée de créer un tel document est partie d'un constat, tiré d'un audit réalisé en 2002 sur l'accès au droit dans l'Eure, " les jeunes ne connaissent pas ou mal leurs droits ".

Nous avons donc souhaité élaborer en direction des enseignants un document couvrant l'ensemble de l'organisation judiciaire. Ce document est le résultat du travail de nombreux acteurs (magistrats des Tribunaux de Grande Instance d'Evreux et de Bernay, avocats, notaires, huissiers, Protection Départementale de la Jeunesse, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et chefs d'établissement). Je souhaite vivement remercier tous les personnes ayant participé de près ou de loin à la rédaction de ce document.

Nous savons que ce guide n'a pas vocation à s'adresser à des professionnels du droit ; c'est pourquoi nous avons voulu le rendre à la fois simple et complet. Ainsi, il explique de manière synthétique l'organisation et le fonctionnement de la justice et s'accompagne de nombreux tableaux. Ce guide peut, bien sûr, servir de base afin de préparer une visite à une audience, mais il peut également être utilisé en dehors de ce cadre. Ainsi, ce document peut devenir un vrai outil pour les enseignants, c'est pourquoi il se veut évolutif et sera régulièrement mis à jour. De plus, nous avons tenu à y incorporer une liste de sites Internet pour les enseignants qui souhaiteraient compléter les informations contenues dans ce guide.

J'espère, enfin, que ce guide participe à son niveau au renforcement de la culture juridique dans le département, et qu'il marque le début d'un partenariat durable et constructif entre le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de l'Eure et l'Education Nationale.

*Chantal ARENS
Présidente du Tribunal de Grande Instance d'Evreux
Présidente du CDAD de l'Eure*

SOMMAIRE

I- PRESENTATION DU SYSTEME JUDICIAIRE.....P 5

A- La séparation de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif P 5
1) Application du droit public p 5
2) Compétences p 6
3) Les juridictions administratives p 6
4) Les limites de la séparation p 7

B- L'organisation judiciaire p 8
1) La distinction entre la justice pénale et la justice civile p 8
2) Les juridictions p10
3) Les acteurs du système judiciaire p14
 A) Les magistrats et les greffiers p14
 B) Les avocats p 20
 C) Les autres professionnels p 21

C- Les grands principes de l'organisation judiciaire p 23

II- LA JUSTICE PENALE.....p 26

1) Les faits p 27
2) Les personnes jugées p 27

A- L'engagement des poursuites..... p 29
1) L'initiative des poursuites..... p 29
2) Le classement sans suite..... p 29

B- Les enquêtes p 29
1) Le Ministère Public : enquêtes de flagrance et enquêtes préliminaires p 30
2) Le juge d'instruction p 31

C- Le jugement..... p 34
1) Les principes généraux régissant la phase de jugement..... p 35
2) L'audience correctionnelle p 36
3) La cour d'assises p 38

D- L'exécution des jugements..... p 40

III- CAS PARTICULIER : LA JUSTICE DES MINEURS.....p 43

A- La justice pénale des mineurs p 44
1) Quelques principes p 44
2) L'organisation de la justice pénale des mineurs p 46
3) Les sanctions p 47

B- La compétence civile du juge des enfants..... p 48

Liste des tableaux et schémas

<i>Les juridictions administratives</i>	<i>p 7</i>
<i>Les juridictions judiciaires</i>	<i>p 11</i>
<i>Magistrats du siège et magistrats du parquet</i>	<i>p 16</i>
<i>La procédure pénale</i>	<i>p 28</i>
<i>L'instruction</i>	<i>p 33</i>
<i>Le tribunal correctionnel</i>	<i>p 37</i>
<i>La procédure devant la cour d'assises</i>	<i>p 39</i>